

# CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

## PROCES VERBAL

**Présents** : JEFFROY - LE BRIGANT - SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - DANIEL - DAGORN – MORINIÈRE – FOURNIS A. – SOURIMANT - HENAFF – LE GALL - GUEHL – ALLAIN – LAMBLA - THIBAUT – LEMAIRE – BAGUE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - PRIGENT – GENDROT.

**Absents avec procuration** : - PÉRÈS donne procuration à SABLON,  
- NOËL-LE SIDANER donne procuration à LE BRIGANT,  
- PETIBON donne procuration à JEFFROY,  
- LEAUTEY donne procuration à FUSTEC.

**Secrétaire de séance** : LAMBLA.

Les procès-verbaux du 16 et 24 mars 2016 sont adoptés à l'unanimité.

➤ **ECOLE MATERNELLE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CABINET P.E.T.R. ARCHITECTES :**

M. HENAFF rappelle les différentes phases de la procédure pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie plusieurs fois :

- Ouverture des plis (42 propositions)
- Sélection de 3 candidats (LE SCOUR – LAAB FAUQUERT et PETR)
- Audition des 3 candidats et choix final

La commission d'appel d'offres propose de retenir le Cabinet PETR architectes. L'absence d'escalier pour accéder à l'école et la disposition interne des classes et divers locaux ont orienté le choix de la commission.

Les enseignants ont été consultés ; leur choix se porte également sur la proposition de PETR architectes.

Le forfait de rémunération provisoire est de 169 725 € HT soit un taux de rémunération de 10,95 %.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet PETR architectes.

➤ **ECOLE MATERNELLE – CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ADAC 22 :**

L'ADAC 22 propose une mission d'assistance pour la phase études du marché de maîtrise d'œuvre. Il s'agit de vérifier les prestations : esquisse – APS – APD – PC et projet.

L'intervention de l'ADAC ne donnera pas lieu à facturation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention A.M.D. de l'ADAC 22.

➤ **CONTENTIEUX OGEC NOTE DAME / COMMUNE :**

Le Maire expose à l'assemblée que l'OGEC Notre Dame a déposé deux requêtes auprès du Tribunal administratif de Rennes :

- Référé expertise pour nomination d'un expert afin de déterminer le coût d'un élève de l'école publique (maternelle et élémentaire).
- Requête devant le T.A. pour annulation de la délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2016 ; l'assemblée avait refusé de donner suite à la demande indemnitaire de l'OGEC Notre Dame d'un montant de 273 587 € pour la période 2002-2003 à 2014-2015.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune avec l'assistance de Maître DEMAY, avocat à Guingamp.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2016 :**

M. DANIEL présente le programme éclairage public :

Secteurs	Descriptif des travaux	Montant HT	Participation
Cité Saint-Roc'h	Rénovation EP par dépose de 10 foyers et 10 mats vétustes Fourniture et pose de 10 mats droits hauteur 4 ml, 10 lanternes Disano SHP 70w	26 200,00 €	19 519,00 €
Cité de Kerscrignac Parc Ar Veuglun	Rénovation EP par dépose de 9 foyers et 9 mats vétustes Fourniture et pose de 9 mats droits hauteur 4 ml, 7 lanternes Disano SHP 70w et repose de 2 lanternes Disano existante		
Place d'Auvelais	Rénovation EP par dépose de 10 foyers et 3 mats vétustes Fourniture et pose de 3 mats droits hauteur 4 ml, 3 lanternes Comatelec et 1 lanterne de facade	5 450,00 €	4 060,25 €
Rue de Kerglas Rue de Saint Roc'h	Rénovation EP par dépose de 19 foyers et 10 mats vétustes Fourniture et pose de 10 mats droits hauteur 8 ml, 20 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	23 000,00 €	17 135,00 €
Rue de Lestrézec Rue des Bleuets Rue Claude Cotty	Rénovation EP par dépose de 15 foyers et 6 mats vétustes Fourniture et pose de 6 mats droits hauteur 8 ml, 15 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w	15 700,00 €	11 696,50 €
Rue du moulin du Porjou	Rénovation EP par dépose de 14 foyers vétustes Fourniture et pose de 14 lanternes INDAL type Arc 80, SHP 100w (12) et 150w (2)	7 900,00 €	5 885,50 €
<b>Montant TOTAL TTC</b>			<b>58 296,25 €</b>

Accord de l'assemblée communale.

➤ **INDEMNITE DES ELUS – MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX:**

M. LE BRIGANT propose une augmentation sensible des indemnités des élus. Le Maire est en activité et travaillera dorénavant à mi-temps ; par ailleurs il faut prendre en considération les frais de représentation. L'objectif est de ne pas perdre de rémunération.

M. LE BRIGANT ajoute que les indemnités étaient très basses.

Une augmentation est également prévue pour les adjoints.



Le tableau des indemnités est présenté au Conseil Municipal :

NOM Prénom	Fonction	% indice brut 1015	Montant	Majoration bureau centralisateur	Montant	Montant brut total
JEFFROY Christian	Maire	55 %	2 090,81	3 %	62,72	2 153,53
LE BRIGANT Yvon	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
SABLON Hélène	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
LAMANDÉ J-Claude	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
FOURNIS Jeanne	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
DANIEL Michel	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
PÉRÈS M-Madeleine	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
DAGORN Louissette	Adjoint	15,32 %	582,39			582,39
FOURNIS Aurore	Conseiller délégué	6 %	228,09			228,09
PETIBON Pascal	Conseiller délégué	6 %	228,09			228,09
HENAFF Jean-Louis	Conseiller délégué	6 %	228,09			228,09

M. LEMAIRE constate une augmentation de 41 % par rapport à la décision de 2014 ; soit 24 000 € de plus. Un regroupement des postes d'adjoints permettrait de limiter l'enveloppe globale.

L'augmentation est énorme pour les plestinais.

Mme ADAM interroge le Maire sur son temps de présence à la mairie.

M. le Maire répond qu'il sera en mairie le mardi, jeudi et une autre demi-journée en fonction des besoins.

Mme ADAM dit que l'augmentation de l'indemnité du premier adjoint peut se comprendre ; les autres adjoints pourraient rester sur la base précédente. Aujourd'hui la plupart des retraités ont 750 € par mois.

On a été élu pour faire prospérer notre commune et donner du temps bénévolement. La hausse des indemnités est très importante au regard du niveau de vie des gens.

M. LE BRIGANT fait remarquer que dans les autres communes, les adjoints perçoivent des indemnités supérieures.

M. LAMANDE dit qu'un véritable statut de l'élu permettrait de régler la question des indemnités et répond à Mme ADAM que ses propos sont démagogiques et ne rendent pas service à la démocratie. Les indemnités des élus ne servent pas à s'enrichir. Le rapprochement entre l'augmentation des indemnités et l'augmentation de la fiscalité n'est pas une réalité. La commune de Plestin-les-Grèves maîtrise sa fiscalité depuis 2003.

Mme BAGUE dit que l'effort d'économie avait été fait en 2014, mais aujourd'hui l'augmentation est démesurée.

Le Maire dit qu'il n'est pas juste d'associer l'augmentation des indemnités et une augmentation des impôts. Le budget de la commune est maîtrisé.

L'augmentation des indemnités représente 1,9 % du budget communal.

M. LEMAIRE demande un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Favorable aux indemnités proposées : 21
- Défavorable aux indemnités proposées : 5
- Abstention : 1

➤ **BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL :**

M. LE BRIGANT propose la décision modificative suivante :

**Dépenses**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
65	6534	Cotisation de sécurité sociale - Part patronale	6 500,00 €
65	6531	Indemnités élus	17 500,00 €
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	750,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 6 750,00 €
Total			18 000,00 €

**Recettes**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
74	74121	Dotation Etat	18 000,00 €
Total			18 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative proposée.

➤ **COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES :**

Le Conseil Municipal, désigne les membres des commissions municipales :

❖ Commission Finances – Personnel :

- |                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| - LE BRIGANT Yvon   | - ALLAIN Irène          |
| - FOURNIS Aurore    | - GENDROT Marcel        |
| - LE GALL Annie     | - LEMAIRE Jean-François |
| - MORINIÈRE Raymond | - LEAUTEY Jean          |

❖ Sports – Tourisme (Camping de Saint Efflam, Centre Nautique, marchés dominicaux et nocturnes) :

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| - LE BRIGANT Yvon        | - GUEHL François        |
| - NOËL-LE SIDANER Nadège | - BOZEC Claude          |
| - THIBAUT Jean-Pierre    | - BAGUE Marie-Elisabeth |
| - ALLAIN Irène           | - FUSTEC Bruno          |

❖ Commission Projet du Pôle de développement de Plestin – Communication – Développement commercial et artisanal – Charte « Ya d'Ar Brezhoneg » - démocratie participative :

- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| - SABLON Hélène          | - PETIBON Pascal |
| - LE BRIGANT Yvon        | - GENDROT Marcel |
| - NOËL-LE SIDANER Nadège | - ADAM Isabelle  |
| - LAMBLA Véronique       | - FUSTEC Bruno   |



- ❖ Commission Urbanisme – P.L.U. – Espaces naturels – Littoral – Ports
  - LAMANDE Jean-Claude
  - LE BRIGANT Yvon
  - HENAFF Jean-Louis
  - DANIEL Michel
  - MORINIÈRE Raymond
  - BOZEC Claude
  - FUSTEC Bruno
  - BAGUE Marie-Elisabeth
  
- ❖ Commission Affaires sociales (CCAS – EHPAD) :
  - FOURNIS Jeanne
  - ALLAIN Irène
  - DANIEL Michel
  - DAGORN Louissette
  - MORINIÈRE Raymond
  - BOZEC Claude
  - BAGUE Marie-Elisabeth
  - SOURIMANT Annette
  
- ❖ Commission Affaires rurales – Voirie – Cadre de vie – Travaux
  - DANIEL Michel
  - NOËL-LE SIDANER Nadège
  - LE GALL Annie
  - PETIBON Pascal
  - GUEHL François
  - GENDROT Marcel
  - FUSTEC Bruno
  - ADAM Isabelle
  
- ❖ Commission Culture (Ti An Holl – Médiathèque – Espace An Dour Meur, animations culturelles) – Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance Jeunesse
  - PERES Marie-Madeleine
  - LAMBLA Véronique
  - SABLON Hélène
  - FOURNIS Jeanne
  - GUEHL François
  - PRIGENT Brigitte
  - LEAUTEY Jean
  - LEMAIRE Jean-François
  
- ❖ Commission Solidarités – Associations caritatives – Logements sociaux – Comité Cantonal d’Entraide – Service Aide à Domicile
  - DAGORN Louissette
  - FOURNIS Jeanne
  - ALLAIN Irène
  - DANIEL Michel
  - SOURIMANT Annette
  - PRIGENT Brigitte
  - BAGUE Marie-Elisabeth
  - THIBAUT Jean-Pierre
  
- ❖ Commission cimetière
  - JEFFROY Christian
  - LE BRIGANT Yvon
  - FOURNIS Jeanne
  - DANIEL Michel
  - GENDROT Marcel
  - FUSTEC Bruno
  
- Sous-commissions**
- ❖ Vie associative – Animations communales
  - PETIBON Pascal
  - HENAFF Jean-Louis
  - FOURNIS Jeanne
  - ALLAIN Irène
  - FOURNIS Aurore
  - BOZEC Claude
  - FUSTEC Bruno
  - MORINIÈRE Raymond
  
- ❖ Projet école maternelle - Caisse des Ecoles
  - HENAFF Jean-Louis
  - FOURNIS Aurore
  - LAMBLA Véronique
  - DANIEL Michel
  - GUEHL François
  - PRIGENT Brigitte
  - ADAM Isabelle
  - SABLON Hélène

❖ Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance Jeunesse

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| - FOURNIS Aurore        | - ALLAIN Irène      |
| - PÉRÈS Marie-Madeleine | - PRIGENT Brigitte  |
| - SABLON Hélène         | - ADAM Isabelle     |
| - LAMBLA Véronique      | - DAGORN Louissette |

❖ Commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- LE BRIGANT Yvon
- DANIEL Michel
- MORINIÈRE Raymond
- GENDROT Marcel
- LEAUTEY Jean

Suppléants :

- LE GALL Annie
- FOURNIS Jeanne
- THIBAUT Jean-Pierre
- BOZEC Claude
- LEMAIRE Jean-François

➤ **STRUCTURES INTERCOMMUNALES – DESIGNATION DES MEMBRES :**

Le Conseil Municipal, désigne les membres des structures intercommunales :

**SYNDICAT DE LA BAIE :**

3 Titulaires (dont le Maire) :

- JEFFROY Christian
- LE BRIGANT Yvon
- MORINIÈRE Raymond

3 suppléants :

- GENDROT Marcel
- THIBAUT Jean-Pierre
- GUEHL François

**SYNDICAT DE VOIRIE :**

2 Titulaires :

- DANIEL Michel
- BOZEC Claude

2 suppléants :

- GUEHL François
- ADAM Isabelle

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE :**

1 Titulaire :

- DANIEL Michel

1 suppléant :

- LEAUTEY Jean

**SIVU PETITE ENFANCE (CIPE) :**

2 Titulaires :

- JEFFROY Christian
- FOURNIS Aurore

1 suppléant :

- PRIGENT Brigitte

**SIVU AIDE A DOMICILE :**

**2 Titulaires :**

- DAGORN Louissette
- SOURIMANT Annette

**1 suppléant :**

- BAGUE Marie-Elisabeth

**SYNDICAT VIGIPOL :**

**1 Titulaire :**

- MORINIÈRE Raymond

**1 suppléant :**

- BAGUE Marie-Elisabeth

➤ **CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPOSITION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES.**

Le Maire expose que le Comité de la Caisse des Ecoles est composé, conformément à l'article R212-26 du Code de l'Education, comme suit :

- Du Maire, Président de droit
- De l'inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant
- D'un membre désigné par le Préfet
- De conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal
- De représentants des parents d'élèves.

Et propose de désigner 6 représentants du Conseil Municipal.

L'assemblée communale, après en avoir délibéré,

- Décide de porter à 6 le nombre des représentants du Conseil Municipal.
- Désigne les Conseillers Municipaux délégués comme suit :
  - Mr HENAFF Jean-Louis – 16 rue des Petites Croix 22310 PLESTIN-LES-GREVES
  - Mme FOURNIS Aurore – 4 rue Claude Cotty 22310 PLESTIN-LES-GREVES
  - Mme LAMBLA Véronique – 17 résidence de Kergado 22310 PLESTIN-LES-GREVES
  - Mme ALLAIN Irène – 14 rue de Milin Avel 22310 PLESTIN-LES-GREVES
  - Mme PRIGENT Brigitte – 6 avenue de la Lieue de Grève 22310 PLESTIN-LES-GREVES
  - Mme ADAM Isabelle – Kerscrinou Bras 22310 PLESTIN-LES-GREVES

➤ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration du Collège du Penker.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne : Titulaire : Aurore FOURNIS  
Suppléant : Bruno FUSTEC

➤ **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A TREGOR CONTACTS.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Mme DAGORN Louissette déléguée du Conseil Municipal auprès de l'association « Trégor Contacts ».

➤ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Maire propose de fixer à 14 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal est représenté par 7 élus.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne les Conseillers Municipaux délégués comme suit :
  - Mme Jeanne FOURNIS
  - Mme Irène ALLAIN
  - Mr Michel DANIEL
  - Mme Louissette DAGORN
  - Mr Raymond MORINIERE
  - Mr Claude BOZEC
  - Mme Marie-Elisabeth BAGUE

➤ **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREE (CLECT).**

Vu le code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale Considérant que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;

Considérant que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission ;

Considérant que les représentants ont été désignés par les conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres ;

Considérant que la commission peut faire appel à des experts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne Christian JEFFROY représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

➤ **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – CONSTITUTION – REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Maire expose que le Comité des œuvres Sociales des Employés Communaux est composé paritairement d'élus et de représentants du personnel.

Il convient de procéder à la désignation de 7 membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne les représentants au COS :
  - LE BRIGANT Yvon
  - - FOURNIS Aurore
  - - LE GALL Annie
  - - MORINIÈRE Raymond
  - - FUSTEC Bruno
  - - LEMAIRE Jean-François
  - - GENDROT Marcel

➤ **COMITE TECHNIQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COLLEGE EMPLOYEUR.**

Le Maire rappelle à l'assemblée communale sa délibération du 18 septembre 2014 fixant la composition du Comité Technique.

Le collège employeur comporte 3 titulaires et 3 suppléants.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants :

- Titulaires : Christian JEFFROY  
Yvon LE BRIGANT  
Marcel GENDROT
- Suppléants : Marie-Madeleine PÉRÈS  
Jean-François LEMAIRE  
Michel DANIEL

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Maire présente les nouvelles demandes :

- Les marchés nocturnes : 6000 €
- La M.F.R. de Morlaix
- L'association française des sclérosés en plaques
- L'Amicale Laïque
- Demande de participation au F.S.L. par le département
- Demande de la Compagnie la Bao Acou

Le Conseil Municipal accorde 6000 € à Ti an Holl pour les marchés nocturnes et 2 500 € à l'Amicale Laïque.

En ce qui concerne la Bao Acou, M. GENDROT considère qu'il s'agit d'une compagnie et non d'une association. Il ne faudrait pas financer une entreprise privée.

Mme SABLON dit qu'une réunion est programmée avec les représentants de la Bao Acou pour le faire le point sur les financements sollicités sur le territoire.

➤ **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le Maire expose que Mme LOUTRAGE a été admise au concours interne de Rédacteur et propose la création d'un poste au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal donne son accord à la création de ce poste.

➤ **INFORMATIONS SUR LE COMPTEUR ELECTRIQUE LINKY :**

M. GENDROT dit que l'installation du compteur LINKY est programmée sur la commune pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2016. Il faut s'informer sur les avantages et les inconvénients de cet appareil. Une commission pourrait étudier ce dossier et organiser une réunion publique.

Le coût de l'opération pour le pays est de 7 000 000 €.

M. GENDROT doute de l'intérêt de ce compteur pour le client.

M. DANIEL dit avoir récemment participé à une réunion à LTC sous l'égide de Mme la Sous-Préfète de Lannion, en présence du SDE.

Il a été indiqué que ces compteurs seront mis en place malgré l'opposition qui se manifeste.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

❖ Contrat d'assurance Groupama :

Mise à jour du contrat pour exclure la station d'épuration et les postes de relèvement. La Maison des Services est incorporée aux nouveaux risques.

❖ Admission en non-valeur – budget assainissement :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'admission en non-valeur de titres de recettes concernant le budget assainissement. Il s'agit de jugements en matière de surendettement pour un total de 3 280 €.

❖ Utilisation du gymnase du collège – participation communale :

Le Maire rappelle que la commune participe financièrement pour l'utilisation du gymnase du collège par les associations sportives.

La commune participe pour l'eau, l'électricité et la maintenance du bâtiment. La facture pour l'année 2015 s'élève à 1170,04 €.

Accord du Conseil Municipal.

❖ Subvention association « découvrons la mer »/ commune :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'utilisation du centre nautique par l'association « Découvrons la mer » pour des cours théoriques de préparation aux permis bateaux.

L'association accueillera gratuitement les employés et saisonniers du centre nautique.

❖ Contrat de maintenance SICLI :

Le Contrat SICLI concerne la maintenance de 140 extincteurs pour un montant annuel de 791,28 € TTC.

Accord de l'assemblée communale.

❖ Centre de gestion (médecine préventive) – utilisation de la maison des services :

Le Centre de Gestion sollicite un ajustement du prix de location d'un bureau pour le médecin du travail à la Maison des Services.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un tarif de 600 € pour 12 jours par an.

❖ Camping municipal – remboursement d'arrhes :

Le Conseil Municipal accorde le remboursement d'arrhes à M. MICHAUX d'un montant de 84 €.

❖ Information – construction sans permis de construire :

Le Maire donne lecture du jugement du tribunal de Grande Instance qui demande la remise en état du terrain situé à Keranhir et occupé par M. PLEUCHOT.

❖ Restauration ambulantes – saison 2016 :

Le camping municipal accueillera :

- ❖ M. LE SAUX le lundi et mercredi soir
- ❖ MYRIAM friterie le mardi et vendredi soir
- ❖ M. BOYER (cochon grillé) le jeudi soir
- ❖ Crêpes Tonio – le samedi en début de soirée
- ❖ Hengoulou Snack le dimanche soir

Le tarif mensuel est fixé à 100 €

❖ Centre d'exploitation des routes – rue Poul Scornet :

Le Département des Côtes d'Armor souhaite vendre l'immeuble du 6 rue Poul Scornet. Le prix proposé est de 172 700 €.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition du Conseil Départemental.

❖ Contrat NEOPOST – mise sous enveloppe des factures d'eau et assainissement :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat NEOPOST pour la location du matériel de mise sous enveloppe des factures d'eau et assainissement.

Le coût annuel s'élèvera à 2 476,13 € HT.



❖ Tarifs An Dour Meur – programmation 2016/2017 :

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2016/2017 de l'espace An Dour Meur

Date	Nom	Titre spectacle	Genre	Abonné adulte	Réserv. adulte	Guichet adulte	- de 18	Réduit
Sa.10/09	Ouverture Saison 16/17	« Et Alors? »L. Domancich/JM Pétri	Musique Impro Jazz	gratuit				
Sa.24/09	Denez		Musique Trad.	25	29		15	27
Ve.14/10	10 ans Hironde Rustica Thomas/Hopkins 4tet / KAZUT	Dix Ronds d'Ailes	Word Musique	8	12		4	10
Sa.29/10	Guillaume Meurice		Humour	19	21	22	6	20
Di.20/11	Didier Bénureau		Humour	25	29		15	27
Di.27/11	Joël Cudennec	L'Expérience	Théâtre	8	11	12	4	10
Sa.04/02	Titi Robin		Word Musique	19	21	22	6	20
Sa.18/03	Red Cardell		Rock Celtique	8	11	12	4	10
Sa.08/04	Björn Berge		Blues	14	17	19	8	16
Sa.13/05	La Maison Tellier		Rock Français	14	17	19	8	16

❖ Nouveau logo de la médiathèque :

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le bon à tirer pour le nouveau logo de la médiathèque.

❖ Convention billetterie – Office du Tourisme communautaire :

L'Office du tourisme communautaire commercialise les spectacles de l'espace An Dour Meur et perçoit 10 % sur les ventes.

Le Maire est autorisé à signer la convention billetterie.

❖ Service Enfance Jeunesse :

– Régie d'avances : Mme DANIEL est nommée régisseur suppléant.

– Range ta chambre : une opération « range ta chambre » est organisée à la salle des fêtes le 5 juin 2016. De l'alimentation et des boissons seront vendus à cette occasion et encaissés par la Régie des recettes du S.E.J.

Il convient de de fixer les tarifs :

- Déballage : 3 € le mètre linéaire
- Boissons : 1 € le verre (jus d'orange – coca cola – café – thé...)
- Consigne verre : 1 €
- Pains au chocolat, croissant, friandises : 1 €
- Sandwich, assiette : 2,50 €

Accord du Conseil Municipal.

– Dédommagement des stagiaires :

Le Conseil Municipal décide de retenir un dédommagement de 100 € net par semaine pour le stagiaire.

– Convention formation pour les jeunes animateurs non diplômés :

La commune participe financièrement à la formation des animateurs à concurrence de 100 € par semaine d'encadrement effectif. Cette aide financière sera versée à l'organisme de formation (BAFA – SB)

- Prêt du minibus :  
Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt du minibus communal à l'association les pharesfadets pour deux déplacements à Rennes dans le cadre du projet de voyage en Roumanie.
- Informations / réunions :
  - Commission Enfance Jeunesse : le 18 mai 2016 à 18h à l'ALSH de Kergall
  - Le 21 mai 2016 : invitation de la commission enfance jeunesse et du maire à une rencontre avec les animateurs saisonniers à 11h45.

❖ Maison des services – réunion des copropriétaires :

Le Maire expose que la réunion des copropriétaires de la résidence de Keraniliz s'est tenue à la Maison des Services le 26 avril 2016.

L'assemblée générale a décidé de souscrire une police d'assurance (dommages aux biens – responsabilité civile – protection juridique) pour l'immeuble de la copropriété. Un fonds de caisse de 100 € est également prévu.

La répartition des charges donne le résultat suivant (assurance : 719,31 € + fonds de caisse : 100 €) :

Propriétaire	Parties communes	Box garage	Total	Fonds de caisse 100 €	Total
Commune de Plestin-les-Grèves	36 570 / 100 000 Montant : 263,05		263,05	36 570 / 100 000 Montant : 36,57 €	299,64 €
Mme HELLEGOUARCH	18 675 / 100 000 Montant : 134,33	3525 / 100 000 Montant : 25,35	159,68	18 675 / 100 000 Montant : 22,20 €	181,88 €
Mme BERTHOU	18 715 / 100 000 Montant : 134,62	3525 / 100 000 Montant : 25,35	159,97	18 715 / 100 000 Montant : 22,24 €	182,21 €
Mme MEUDEC	15 465 / 100 000 Montant : 111,24	3525 / 100 000 Montant : 25,35	136,59	15 465 / 100 000 Montant : 18,99 €	155,58 €
		<b>Sous-total :</b>	<b>719,31 €</b>	<b>Sous-total : 100 €</b>	<b>819,31 €</b>

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une participation de 299,64 € à la copropriété « Résidence de Keraniliz » - Park an Dour.

❖ Acquisition d'une tondeuse autoportée – lancement de la consultation de fournisseurs :

Le Maire rappelle que l'acquisition d'une tondeuse autoportée est prévue au budget primitif 2016. Il est proposé d'engager la procédure de consultation des fournisseurs selon la « procédure adaptée » du Code des marchés publics.

Le Conseil Municipal approuve la procédure proposée.

❖ Travaux d'entretien 2016 – église Saint Efflam :

L'architecte des bâtiments de France propose des travaux de réparation de couverture et charpente sur la noue du porche sud.

Le coût des travaux est de 8818,27 € TTC.

L'Etat (DRAC) apporte une aide financière de 50 % du HT. Le Département et la Région seront également sollicités.

Accord du Conseil Municipal.

❖ Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques- reprise ancien véhicule :

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un véhicule électrique Kangoo d'un montant de 17 220,16 € TTC auprès de Bodemer Auto et la reprise de l'ancien véhicule pour 1 800 €.



❖ Information :

Le Maire donne lecture de l'invitation de M. Alexandre de « Matsylie production » à l'adresse des élus pour prendre « le verre de l'amitié » au cinéma Le Douron, à l'occasion de la projection de « courts métrage » filmé en grande partie sur Plestin.

❖ Lutte contre le frelon asiatique :

M. LAMANDE rappelle qu'un dossier sur la lutte contre le frelon asiatique a été présenté à un précédent conseil municipal. Lannion Trégor Communauté coordonne cette opération et propose une aide financière de l'agglomération pour la destruction des nids. La commune participerait également à hauteur de 10 € pour les nids primaires et 40 € pour les nids secondaires.

Ce partenariat entre la communauté et la commune prévoit la désignation d'un référent élu et d'un référent technique ; des formations seront proposées aux personnes concernées.

M. DANIEL dit qu'une réunion s'est récemment tenue en Mairie sur ce dossier. La participation de 40 € pour la commune paraît élevée ; par ailleurs, le dossier administratif est lourd pour chaque intervention.

Le Conseil Municipal décide de s'engager pour une période d'essai d'un an et désigne ses référents élus : M. LAMANDE et M. DANIEL.

❖ Exposition chapelle de Saint Eflam :

Mme LAMBLA fait état de la demande de Ti an Holl qui porte sur la réalisation de travaux électriques à la chapelle de Saint Eflam pour l'accueil d'une exposition pendant la saison.

M. Le Maire répond que la commission des finances n'a pas retenu ces travaux d'un montant de 8 500 €.

Mme LAMBLA dit que l'OCM s'est engagée auprès d'un artiste.

M. Le Maire note que l'OCM a beaucoup de projets qui comportent un risque financier dans la mesure où les coûts des actions ne sont pas suffisamment anticipés.

En ce qui concerne l'exposition VITALIS, un système d'alarme sera installé à Ti an Holl.

❖ Aménagement foncier – abattage d'arbres :

M. GENDROT fait état d'abattages d'arbres et d'arasements de talus après l'opération d'aménagement foncier.

M. DANIEL dit être intervenu récemment à Lanscolva auprès d'un exploitant qui a détruit des talus. L'intéressé a reconstitué un talus en bas de parcelle pour éviter les inondations sur les propriétés riveraines.

M. DANIEL rappelle qu'en cas de contrôle des financements de l'opération d'aménagement foncier la commune pourra être amenée à rembourser les aides perçues.

M. LAMANDE dit que les talus seront identifiés et protégés par le PLU.

Mme ADAM ajoute que la coupe de bois est autorisée. Le dessouchage d'arbres dans les talus est interdit.

❖ « Conduire à tout âge »- salle des fêtes :

Mme DAGORN annonce la programmation d'une réunion le 28 mai à la salle des fêtes sur le thème « Conduire à tout âge ».

❖ Chapelle de Saint Haran :

Mme J. FOURNIS dit que la corde de la cloche de Saint Haran est cassée.

❖ Tour de Bretagne - cycliste :

M. LE BRIGANT annonce que le village départ du tour de Bretagne cycliste s'installera sur la place du 19 mars 1962 le vendredi 29 avril 2016. Le départ sera donné à 11h30.

Fin de la séance à 21h45.

Le Maire,  
Christian JEFFROY.

